

MASSIF : MASSIF CENTRAL

(Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes)

Les projets proposés dans la convention interrégionale de massif sont articulés avec ceux des contrats de projets des six régions concernées mais concernent normalement des champs et des financements distincts.

Cependant, lorsque les domaines d'intervention sont étroitement corrélés, les documents rappelleront pour mémoire les interventions retenues dans l'autre cadre.

➤ ➤ **Grands projets éligibles à la contractualisation et programmes LOLF concernés**

- L'étendue du Massif central sur 6 régions et 18 % du territoire national donne aux projets envisagés un impact visible. L'histoire du Massif central, son antériorité en matière de mise en réseau des structures locales et régionales et de mutualisation des moyens, justifient de cibler des actions à l'échelle interrégionale.

Les grands enjeux du massif comme des régions qui le composent, demeurent l'accessibilité du territoire tant au niveau externe qu'interne (services, TIC), la réduction du vieillissement global de la population et logiquement l'accueil de nouvelles populations résidentes ou touristiques.

1 – Mettre en valeur la production non délocalisable du Massif central :

Cette « production » se retrouve à la fois dans l'économie touristique, dans les territoires identitaires et le patrimoine :

- - les stations thermales du Massif central devront faire l'objet d'un diagnostic stratégique visant à réorienter certaines d'entre elles vers une vocation plus touristique, tournée vers le bien-être et la remise en forme. Les actions seront consacrées à l'animation du réseau des villes d'eaux, au diagnostic stratégique et à la requalification des équipements de quelques stations emblématiques de la réorientation attendue ;
- - les stations accueillant des groupes et des familles devront s'adapter aux nouvelles demandes de la clientèle ; la requalification des villages de vacances sera appuyée ;
- - la promotion et la valorisation du tourisme de pleine nature et de découverte du patrimoine seront poursuivies.

Enfin, certaines opérations de promotion en France et à l'étranger mettront en valeur les efforts fournis dans ces différents territoires.

En ce qui concerne la mise en valeur de l'identité du Massif central, notamment grâce à son patrimoine, des actions d'animation et de communication viseront les territoires déjà identifiés dans les programmes européens (Interreg), les savoir-faire des entreprises traditionnelles ou du patrimoine vivant, mais aussi le patrimoine naturel et bâti représentatifs du massif (dont les grands sites interrégionaux).

Programme LOLF concerné : 112.

2 – Accompagner les filières d'excellence en mutation :

Le maintien de l'emploi dans le massif est dépendant de l'enracinement des entreprises dans le territoire. Sans ce lien, les territoires se fragilisent. Il convient d'asseoir un lien réel et positif entre les territoires et les entreprises. Ce lien pourra être concrétisé par la mise en réseau d'acteurs publics et privés (notamment dans le domaine des petites productions locales de qualité) susceptibles de disparaître sans le bénéfice de l'économie d'échelle du massif, mais aussi de filières dont la réputation est avérée et porteuse d'image pour le massif. On peut citer à titre d'exemple parmi ces filières la céramique, les arts de la table, la mécanique et les produits carnés.

La structuration des filières sera encouragée dès l'amont en rapprochant le secteur économique de la recherche et de l'enseignement (GIS, réseau des écoles et universités...) à l'échelle du massif. Les actions concerneront également l'animation et la communication sur ces filières.

Les actions dans les domaines de la recherche et des entreprises pourront s'appuyer sur des financements disponibles dans les CPER régionaux.

Programme LOLF concerné : 112.

3 – Maintenir la performance des filières agricoles et forestières :

➤ ➤ Dans le domaine agricole :

- Mettant en valeur la moitié du territoire, les activités agricoles et agro-alimentaires restent une composante majeure du développement économique du Massif central.

Il convient d'améliorer la compétitivité des filières et d'en augmenter la valeur ajoutée en développant des productions sous signe de qualité.

Les actions innovantes et des expérimentations (circuits courts de production/transformation et nouveaux modes de commercialisation, création de centres de ressources) visant l'élaboration de produits de qualité à partir de filières déficitaires seront accompagnées dans le cadre de la convention de massif lorsqu'elles présentent une dimension interrégionale.

Le cas échéant des actions seront consacrées à la communication et à la valorisation sur les produits de qualité issus de ces démarches.

Des moyens spécifiques seront consacrés sur le programme LOLF 227 à ces filières dans le cadre des CPER des régions Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes.

➤ ➤ Dans le domaine de la filière bois :

- Le volume et la qualité de la ressource doivent faciliter l'approvisionnement des entreprises de première et de deuxième transformation dans le secteur du bois-construction. Les actions relevant du niveau de massif seront ciblées sur la collecte, le transport et le stockage du bois notamment pour le bois énergie.

L'organisation des acteurs, leur sensibilisation à l'intérêt du bois-construction, et les actions de communication vers les prescripteurs et les utilisateurs seront soutenues.

A l'instar des résultats positifs des groupements d'intérêt scientifique dans le domaine agricole, un groupement consacré au bois dans le Massif central pourra être expérimenté.

Dans les deux domaines agricole et forestier, les actions de formation devront s'adapter aux nouveaux champs de développement.

Ces actions seront mises en place avec les établissements d'enseignement secondaire et supérieur concernés.

Programmes LOLF concernés et autres financements : 112, 149, Ademe.

4 – Soutenir le développement d'une filière d'énergies renouvelables :

Les ressources naturelles considérables du massif central peuvent être à la fois sources d'emplois et d'économies, notamment dans le domaine énergétique, si l'on considère les capacités de l'énergie hydraulique et celles de la biomasse.

Un schéma stratégique de développement d'une filière d'énergies renouvelables sera appuyé. La réalisation d'une base de données spécifique sera encouragée.

Quelques investissements pilotes seront réalisés sous réserve des crédits disponibles.

Pour développer la production et l'utilisation de l'énergie éolienne, le renfort de la capacité d'absorption du réseau de transport d'électricité étant un préalable, une expertise devra être faite sur la construction d'une ligne à 225 kV entre Issoire et Savignac.

Programme LOLF et opérateur concerné : 112, ADEME.

5 – La préservation des ressources en eau à l’amont des bassins versants :

Les zones amont des bassins Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie et Adour-Garonne représentent un double enjeu pour la politique de l’eau :

- un enjeu en terme de qualité de l’eau disponible pour l’aval et accessoirement de quantité (dans ces zones se trouvent plusieurs grandes retenues stratégiques) ;
- un enjeu en termes patrimoniaux de préservation des milieux naturels aquatiques.

En se focalisant **en priorité sur les zones à faible densité au dessus de 400 m**, les actions suivantes pourront être menées :

- **restauration et d’entretien des milieux aquatiques ;**
- **maîtrise des pollutions diffuses**, et en particulier des pollutions liées aux bâtiments d’élevage, dans le cadre d’opérations territoriales en amont de retenues stratégiques (Naussac, Villerest, Rochebut, ...) dans l’objectif de lutte contre l’eutrophisation de ces réservoirs ;
- animation des politiques territoriales, dont **formation et sensibilisation des acteurs.**

L’adaptation de la recherche aux besoins de ce secteur, sera encouragée notamment pour favoriser leur prise en compte dans les programmes de recherche.

Financement : Agences de l’eau.

6 - L’attractivité du massif, notamment en termes d’emplois et de services :

Le développement des activités économiques est nécessaire à l’installation de nouvelles populations dans un massif encore déficitaire sur le plan démographique. Le niveau interrégional permet d’opérer une sélection des attentes des résidents et des entreprises en matière de services pour choisir un lieu d’implantation.

Ce grand projet concentrera ses moyens sur les opérations structurantes suivantes :

- **des études** associant des autorités organisatrices de transports collectifs **viseront à optimiser les déplacements domicile-travail à l’intérieur du massif**, à la fois pour réduire le handicap que constitue pour l’implantation d’entreprises une offre de transports inadaptée et pour faciliter les débouchés économiques dans le massif ;
 - la coordination économique le long des axes structurants du massif sera appuyée ; le cas échéant une expérience pilote sera accompagnée ;
 - **le soutien aux réseaux de petites entreprises** (artisanat, TPE, PME-PMI), à la transmission, à la création et à la recherche d’investisseurs sera poursuivi ;
 - **le développement des nouvelles technologies, adaptées à la faible densité du territoire** sera encouragé par l’appui à la réalisation d’infrastructures nouvelles et au développement des usages collectifs ; des opérations d’investissement exemplaires pourront être prises en compte ;

- de nouveaux types d'emploi seront recherchés, notamment en lien avec le vieillissement de la population ; un Groupement d'Intérêt Scientifique dédié pourra être étudié ;
- certaines actions exemplaires de communication viseront à faciliter l'accueil de nouvelles populations dans le massif et à conforter l'image du massif.

Programme LOLF concerné : 112.

7. Gouvernance :

Pour l'animation du massif, des opérations relatives à la structuration des acteurs afin de favoriser la dynamique du territoire, y compris des actions transnationales, pourront être soutenues.

Programme LOLF concerné : 112.